

Commission Départementale « Jeunes »

Règlement Cadre des CDJ du COMITE 75 Saison 2023/2024

Responsable de la Commission Jeunes : Violette ALLARY
Version 2 (24/05/2023)
Voté le : 24/05/2023
Entré en vigueur : 01/09/2023

1. Glossaire

| | |
|--------|------------------------------------------------------------|
| CDJ | Circuit Départemental Jeunes |
| LIFB | Ligue Ile-de-France de Badminton |
| FFBaD | Fédération Française de Badminton |
| CJ75 | Commission Jeunes du Comité de badminton de Paris |
| JA | Juge-Arbitre |
| GEO | Titulaire du stage Gestion et Organisation de Compétitions |
| CPPH | Classement par points hebdomadaires |
| Poona | Base logicielle Fédérale |
| Badnet | Logiciel de Gestion des Compétitions |

2. Objectif

L'objectif principal du CDJ est d'apporter une offre de pratique compétitive de proximité (territoire départemental) pour les jeunes pratiquants des clubs parisiens affiliés à la FFBaD. Il s'agit bien là d'un outil de développement essentiel à la fidélisation et la progression des jeunes sur le département. La fréquence de ces étapes CDJ doit être la plus haute possible. Le niveau global doit se situer entre « débutant débrouillé » jusqu'à un premier niveau régional (CRJ).

Au terme de la saison, le Comité 75 récompensera les meilleurs joueurs (et joueuses) de chaque catégorie, ainsi que les meilleurs clubs.

3. Organisation

Le CDJ est composé de 4 à 8 étapes. L'organisation de chaque tournoi du CDJ est déléguée à un club. Celui-ci s'occupe alors intégralement de son organisation et doit proposer au minimum 3 catégories (Poussin et Benjamin de préférence, mais aussi Minime et Cadet).

Les compétitions sont conjointement organisées par :

- Le Comité 75, qui :
 - Définit un calendrier des dates des étapes du CDJ sur toute la saison
 - Fournit un modèle de règlement « tournoi » révisé par le Comité pour chaque étape avec les informations recueillies via la fiche navette.
 - Élabore la plaquette.
 - Aide, si besoin, à désigner un JA sur la compétition (à demander au Comité au moins 2 mois en amont).
 - Apporte la logistique de diffusion des informations par le biais de son site Internet (informations, plaquette et règlement, convocations préalablement communiquées par le club organisateur)
 - Fournit aux clubs organisateurs les récompenses officielles (médailles),
 - Apporte aux clubs organisateurs en fin de saison une dotation en volants proportionnelle aux nombres de catégories engagées (âge et genre) du tournoi, avec le barème suivant :

| | | | | | | | |
|-----------|----------|------------|-----------|------------|---------|----------|--------|
| Poussines | Poussins | Benjamines | Benjamins | Minimettes | Minimes | Cadettes | Cadets |
| 3 tubes | 2 tubes | 3 tubes | 2 tubes | 2 tubes | 1 tube | 2 tubes | 1 tube |

- Les clubs, qui :
 - Perçoivent les inscriptions et leurs montants
 - Accueillent les étapes et mettent à disposition leurs tracés, poteaux et filets
 - Mettent en place une buvette (facultative mais fortement conseillée)
 - Mettent à disposition un JA et un GEO pour la gestion et l'organisation de la table de marque
 - Fournissent des récompenses supplémentaires (facultatif).

En cas de plusieurs clubs organisateurs pour une étape, les frais et les bénéfices sont partagés équitablement.

C'est la responsable de la Commission jeunes qui effectue la déclaration de la compétition sur Poona. Le référent CDJ fournit un questionnaire que le club organisateur remplit et renvoie à l'adresse jeunes@codep75.com.

4. Inscriptions

4.1. Catégories et Licences

Le CDJ s'adresse aux catégories d'âges suivantes (garçons et filles) :

- Poussins (Minibads acceptés)
- Benjamins
- Minimes
- Cadets
- Juniors (ne comptent pas dans les 3 catégories minimum demandées)

Tout joueur sur un tournoi doit :

- Être licencié dans un club de Paris, affilié à la FFBA, au jour du tirage au sort.
- Être en possession de sa licence « joueur » qu'il devra pouvoir présenter le jour de la compétition.
- Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire le jour de la compétition.

4.2. Règlement

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter le présent règlement et à le porter à la connaissance de tous les joueurs (et parents) inscrits par leur soin. Tout joueur contrevenant à ce règlement s'expose à des mesures de la part du JA ou du Comité 75.

Chaque étape du CDJ se déroule selon les règles de la FFBA, les dispositions particulières de la LIFB (se référer au Règlement Général des Compétitions – RGC et du Guide de la LIFB). Le comptage des points se déroule selon les règles de la FFBA en vigueur (2 sets gagnants de 21 points). Pour les Minibads et Poussins, les matchs se déroulent sur terrain adapté : filet à 1,374m et couloirs de fonds non utilisés.

4.3. Règlement particulier

Le Comité établira pour chaque étape un règlement particulier faisant référence à ce règlement, et précisant notamment les catégories invitées à participer, les tarifs, les dates, ...

4.4.Frais d'inscription

Le tarif des frais d'engagement est fixé par le Comité à 10€ par joueur et par tableau et sera à régler obligatoirement au moment de l'inscription via Badnet ou eBad. Si un organisateur propose 2 tableaux, il est recommandé de proposer un tarif dégressif pour le tableau de double.

Un club qui n'aurait pas réglé les inscriptions de ses jeunes ne sera pas pris en priorité mais placé en liste d'attente. Les inscriptions individuelles, mail ou autres que Badnet seront considérées comme nulles.

En raison de la capacité d'accueil des gymnases hôtes et de l'amplitude horaire, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions.

4.5.Qualification des joueurs

Le CDJ n'impose aucune limite de classement.

Les « Non-Compétiteurs (NC) » sont autorisés à jouer. Le sur-classement est autorisé, dans la catégorie d'âge supérieure (y compris pour les Minibad). Le club qui surclasse un joueur doit s'assurer que ce dernier a le niveau pour jouer au niveau supérieur.

Les joueurs ne peuvent être inscrits que dans une seule et même catégorie d'âge pour une même étape du CDJ, toutes disciplines confondues.

L'inscription d'un joueur ne peut se faire que par le Responsable Jeunes (ou faisant fonction) de son club d'appartenance, suivant les modalités d'inscriptions transmises par le règlement du tournoi. Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte.

Les inscriptions se feront en mode standard. En cas de surnombre d'inscriptions à la date limite d'inscription, des listes d'attente seront constituées pour les tableaux les plus remplis au prorata du nombre d'inscrits par club, les clubs ayant le moins d'inscrits étant prioritaires."

4.6.Les différents niveaux et détail des différentes étapes

Pour chaque catégorie, le club organisateur doit toujours proposer la compétition dans une, deux ou trois divisions appelées respectivement « Excellence », « Honneur » et « Initiation ».

LES DIFFERENTS NIVEAUX :

Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est :

- inférieur ou égal à 3, le tableau est fermé,
- entre 4 et 8, seule la division Excellence est ouverte,
- entre 9 et 24, les divisions Excellence et Honneur sont proposées,
- supérieur à 24, les divisions Excellence, Honneur et Initiation sont ouvertes.

Au-delà de 36 inscrits dans une catégorie, une liste d'attente sera constituée.

LES DIFFERENTES ETAPES :

- **CDJ n°1** : Simple et double sur 2 jours uniquement ou 1, 5 jours
Catégorie d'âge : obligation de faire des minibads et des poussins en plus des catégories choisi par le club.
Organisation : Comité
- CDJ n°2** : Simple
Catégorie d'âge : libre au club de choisir
Organisation : club
- CDJ n°3** : Simple
Catégorie d'âge : libre au club de choisir
Organisation : club
- CDJ n°4** : Simple et double sur 2 jours uniquement ou 1, 5 jours
Catégorie d'âge : obligation de faire des minibads et des poussins en plus des catégories choisi par le club.
Organisation : club
- CDJ n°5** : Simple
Catégorie d'âge : libre au club de choisir
Organisation : club
- CDJ n°6** : Simple et double sur 2 jours uniquement ou 1, 5 jours
Catégorie d'âge : obligation de faire des minibads et des poussins en plus des catégories choisi par le club.
Organisation : club ou Comité si cela est possible

Le GEO du club organisateur est laissé libre de constituer les césures entre les différentes divisions en s'appuyant sur les CPPH des joueurs inscrits et en ayant à l'esprit de proposer des divisions qui soient les plus homogènes possible en leur sein.

5. Déroulement

Dans la mesure du possible, la compétition se déroule en poules de 3 ou 4, avec 1 ou 2 sortants par poule et se poursuit par des tableaux à élimination directe. Les tableaux sont établis par l'organisateur, en collaboration avec le JA. Les têtes de série des différentes étapes sont désignées suivant leur CPPH au jour du tirage au sort, à savoir 9 jours minimum avant le premier jour de la compétition.

5.1. Jours et Horaires

Les étapes CDJ se déroulent sur un minimum de 5 terrains du samedi de 8h00 à 21h00 maximum au dimanche de 8h00 à 19h00 maximum. Libre aux organisateurs de faire un tournoi sur 1 ou 2 jours. (Dans la mesure du possible privilégier 2 jours sur la demande d'AOT).

Une étape du CDJ doit se dérouler sur un minimum d'une journée.

Chaque tableau commence et se termine le même jour.

Les catégories Cadet et Junior ne pourront débiter une compétition qu'après 13h le samedi (afin de respecter les horaires scolaires des lycéens).

5.2. Arbitrage

Les matches s'effectuent principalement en auto-arbitrage. Les joueurs doivent donc savoir compter les points. Pour les petites catégories (poussins et benjamins), il sera possible de nommer un « scoreur » pour compter les points.

Libre au Comité de nommer des arbitres stagiaires sur n'importe quelle étape à la condition que le Juge-Arbitre nommé soit de grade JALC minimum.

5.3. Volants

Chaque organisateur délégué devra désigner un volant officiel plume et un volant officiel plastique l'étape du CDJ qu'il accueille. Les volants en plumes sont obligatoires (sauf pour les matchs entre deux joueurs NC et P où les volants plastiques sont autorisés) et sont à la charge des joueurs qui doivent en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition. L'organisateur doit prévoir des volants plume et plastique à la vente sur le lieu de compétition. L'organisateur doit fournir les volants pour les finales.

5.4. Accompagnateurs et coaching

Les joueurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un responsable majeur nommé par leur club. Le nom ainsi que les coordonnées de ce responsable doivent figurer sur la fiche d'inscription du club. Un responsable doit être présent impérativement durant toute la compétition, tant que ses joueurs sont en lice, ou prévoir un remplaçant dont il communiquera le nom au responsable de la table de marque s'il doit s'absenter. Tout manquement sera consigné dans le rapport du JA et remonté à la CJ75 qui décidera de la suite à donner (avertissement ou sanction).

Le conseil est autorisé entre les points pour toutes les catégories.

Les conseillers doivent porter un survêtement ou un pantalon sur le plateau de jeu. Les shorts et bermudas ne seront pas autorisés.

Les appareils électroniques, à l'exception de ceux sur trépieds, ne sont pas autorisés sur les chaises des coaches.

5.5. Tenues

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte sur le terrain (voir circulaire « tenues vestimentaires et publicités » de la FFbAD). Pour rappel, Les pantacourts et bas de survêtement ne sont pas autorisés en matchs. Le JA est habilité à refuser l'accès au terrain si le joueur se présente avec une tenue non conforme et ne la modifie pas.

5.6. Affichage

Chaque club organisateur est libre de s'engager dans une démarche éco-responsable en favorisant, par exemple, le zéro papier. Cependant, il doit s'assurer que les informations suivantes sont accessibles aux joueurs disputant la compétition : les tableaux, l'échéancier de la compétition, le règlement particulier de l'étape, le règlement sur les tenues vestimentaires et les publicités, les divers codes de conduite, les règlements sur les sanctions en cas de forfait et sur les sanctions en cas de carton.

5.7. Récompenses du Tournoi

A chaque tournoi, le responsable du club hôte, ou son délégué, procédera à la remise des récompenses aux vainqueurs et finalistes de chaque catégorie et de chaque division.

5.8. Réclamation

En cas de réclamation, un courriel doit être envoyé au responsable « compétitions » au responsable de la CJ75 (jeunes@codep75.com).

Cette réclamation doit être formulée par l'accompagnateur du club avec un rapport circonstancié.

Aucune caution financière n'est exigée.

5.9. Forfaits

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible doit impérativement avertir l'organisateur au plus tard la veille de la date du tirage au sort. S'il en fait état auprès de l'organisateur dans ce délai, il est dispensé des formalités prévues ci-dessous. Son inscription n'est alors pas comptabilisée financièrement.

Les joueurs doivent connaître les sanctions encourues pour un joueur déclarant forfait après la date de tirage au sort. Ils doivent prévenir dès que possible l'organisateur du tournoi de leur non-participation.

Un joueur forfait doit envoyer le justificatif attestant de la raison de son absence en suivant la procédure de gestion des forfaits et des sanctions définies par la LIFB disponible sur le site internet de la ligue.

En cas de non-envoi à la LIFB, le joueur encourt des sanctions sportives (suspension).

Pour tout forfait non justifié, une amende de 20€ sera demandée au club du joueur.

6. Récompenses du Circuit CDJ

A condition qu'il y ait eu au moins trois tournois incluant la division et la catégorie concernées, le Comité 75 récompensera les 2 premiers de chaque division dans chaque catégorie d'âge - filles et garçons - à la fin de la saison. Le classement se fera en fonction des points acquis lors de toutes les étapes du CDJ selon la méthode de comptabilisation des points décrite ci-dessous.

De même, le Comité 75 désignera et récompensera les 3 meilleurs clubs du Circuit en fonction des points acquis par l'ensemble des joueurs du club.

6.1 Comptabilisation des points

Le club organisateur s'engage à faire remonter les points de chaque joueur inscrit au responsable de la CJ75 en respectant le barème suivant :

- Gagnant du tournoi (ou premier si en poules) : 4 points
- Finaliste (ou second si en poules) : 3 points
- Demi-Finaliste : 2 points
- Sortie de poules (autre que finale ou demi-finale) : 1 point
- Un Bonus de 5 pts sera attribué aux joueurs passant de la série « honneur » à la série « excellence » en cours de saison.

7. Modifications

Le Comité 75 se réserve le droit de faire des avenants au présent règlement en cours de saison, s'il y a nécessité de le faire et après délibération au sein de son conseil d'administration, en particulier dans le cas de litiges non pris en charge par cette version.